

Distribution le 1.8.85

PREFECTURE DE LA NIEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'EQUIPEMENT

85-2156

Section 27 NEUVERS 3ex  
dossier Al. 1ex  
dossier Général 1ex  
Section 23 NOULINS 3ex

A R R E T E

PORTANT MODIFICATION DE CLASSEMENT DES PASSAGES  
à NIVEAU DE LA LIGNE DE MORET LES SABLONS à LYON  
PAR ST ETIENNE

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

*VU l'arrêté ministériel du 12 DECEMBRE 1967 portant règlementation des passages à niveau des lignes de chemin de fer composant le réseau concédé à la Société Nationale des Chemins de Fer Français*

*VU l'arrêté ministériel du 8 FEVRIER 1973 réglementant l'équipement des passages à niveau*

*VU les propositions de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (région de CLERMONT FERRAND) en date du 15 NOVEMBRE 1984*

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE L'EQUIPEMENT DE LA NIEVRE

A R R E T E

ARTICLE 1 -

Les passages à niveau n° 74a - 75 - 76 - 77 - ~~78~~ - 83 - 84 - 85  
86a - 87 - 88 - 89 - ~~90~~ - ~~92~~ - 95 - 97 - 98 - 101a - 107 - ~~110~~ - ~~113~~  
~~115~~ - 116 - 120 - 121 - 121bis - ~~122~~ de la ligne MORET LES SABLONS  
à LYON par ST ETIENNE sont classés conformément aux indications  
portées sur les fiches individuelles ci-annexées (27 fiches)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté abrogera tous ceux qui sont repris sur les  
fiches individuelles ci-annexées.

.../...

ARTICLE 3

M. le Directeur Départemental de l'Équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des Maires des communes concernées à laquelle seront annexées les fiches correspondantes et à M. le Directeur de la SNCF - région de CLERMONT FERRAND - 31 av. Albert et Elisabeth - 63037 CLERMONT FERRAND CEDEX.

NEVERS, le 11 JUIL. 1985

LE PREFET, Commissaire de La République

Pour le PREFET et par délégation,

LE CHEF DU SRT

**Pour ampliation**

Préfet, Commissaire de la République  
Le Chef de Bureau délégué,

Signé : CROSNIER

JB. CROSNIER



*M. Brisset*  
M. BRISSET

LIGNE DE MORET-les-SABLONS à LYON  
PAR SAINT-ETIENNE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Fiche individuelle du passage à niveau n° 86a annexée à l'arrêté préfectoral du 11 JUIL. 1985 abrogeant celui du 22 Février 1966 concernant le passage à niveau n° 86a.

Commune : TRACY-sur-LOIRE

Position kilométrique : 203,489

Désignation de la route ou du chemin traversé : chemin vicinal

Catégorie du passage à niveau :

= pour voitures :

-- pour piétons : 3ème

Nombre de feux de position :

Dispositions particulières du service :

- Est muni de portillons.

A NEVERS, le 11 JUIL. 1985

Le Préfet,  
Commissaire de la République,

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LE CHEF DU S.R.T.

Signé : CROSNIER  
JB. CROSNIER